

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 53-2014

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers – Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)

Date proposée pour la séance de la Commission :

Lundi 19 mai 2014, à 19 h.00

Au SDOL, Salle de conférences Arc-en-Ciel, rue de Lausanne 35, 2^{ème} étage

5 mai 2014

PREAVIS No 53-2014

Préavis N° 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers

Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)

Renens, le 5 mai 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal de Renens un crédit complémentaire de CHF 87'500.-- au Préavis N° 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers, pour l'aménagement d'un poste de base permettant au corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL) d'atteindre ses objectifs en matière de police de proximité.

Table des matières :

Contenu

Introduction.....	2
1. Historique et évolution des besoins de la POL.....	2
<i>Historique</i>	2
<i>Evolution</i>	3
2. Aménagement du Poste de base	3
3. Incidences financières	5
Dépenses d'investissements	5
Plan des investissements	5
Coût du capital	5
Comptes de fonctionnement	5
4. Considération politique	6
Conclusion	6

Introduction

Dans sa séance du 10 octobre 2013, le Conseil communal a adopté le préavis No 38-2013 – Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers.

Ce préavis avait été déposé pour que les travaux commencent dès le départ de la POL, avec les besoins exprimés à l'époque quant à l'aménagement du poste de ville occupé par la POL. La description des travaux à réaliser pour la POL était relativement sommaire et un montant de CHF 47'000.-- avait été estimé.

Depuis l'adoption du préavis, les besoins de la POL ont évolué et se sont précisés. En effet, dans le cadre de la réorganisation qui avait été expliquée par le Cdt Frédéric Schaer lors de la séance du Conseil du 10 octobre 2013, la POL souhaite mettre en place deux "postes de base" pour tout l'Ouest lausannois à Renens et Ecublens, capables d'accueillir une quinzaine de collaborateurs (contre moins de six prévus initialement), ceci afin d'offrir des horaires d'ouverture proches de l'Administration et adaptés en fonction des événements. Le "poste de base" nécessite des surfaces et des équipements supplémentaires à savoir une réception, des locaux d'auditions, des bureaux et des garages ainsi que des vestiaires et dépôts.

Cette nouvelle approche n'est toutefois pas sans effet sur les aménagements, sur les équipements et les coûts. Un nouveau projet d'aménagement des locaux a donc été chiffré. Le montant estimé pour ces travaux se monte à CHF 134'500.-- TTC, soit un dépassement de CHF 87'500.--TTC par rapport au montant de CHF 47'000.-- TTC prévu dans le préavis No 38-2013.

En tant que chef-lieu du District de l'Ouest lausannois, la Ville de Renens souhaite conserver un ancrage policier fort sur son territoire et l'accueil d'un "poste de base" pour Renens, Crissier et Prilly conforte tant la volonté politique que les besoins de POL.

1. Historique et évolution des besoins de la POL

Historique

Au terme d'un long processus et d'une volonté politique, respectivement de travaux techniques qui ont mené à la création de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois, sept services de police déjà constitués se sont réunis pour former le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL) le 1^{er} janvier 2008. Cette organisation voulait que chaque commune qui disposait d'une police (toutes sauf Villars-Ste-Croix) conserve un ancrage territorial au travers d'un poste de ville avec 1 à 2 policiers, alors qu'une grande partie des forces se réunissaient à Renens afin de former les brigades dédiées à l'intervention, à Prilly pour des services administratifs et à Chavannes pour la surveillance du trafic et la prévention.

Le système mis en place a montré ses limites tant sous l'angle opérationnel qu'organisationnel. Les différentes activités et la charge de travail supplémentaire, notamment liée à l'introduction de la LOPV (loi sur l'Organisation policière vaudoise), ont conduit à une diminution de la présence policière sur le domaine public. Au fil des années, seules les patrouilles de police d'intervention restaient bien visibles dans le terrain, ce au gré de leurs actions préventives ou de leurs déplacements pour des interventions.

Evolution

Fort de ce constat, et après avoir pris note des observations constructives des Autorités et de la population, l'état-major de la POL a mené des travaux visant à repenser l'organisation du corps de police. Cette étude a défini les axes prioritaires de cette réorganisation. Aujourd'hui, la POL veut se donner les moyens d'obtenir une meilleure cohérence globale des actions de proximité, de privilégier la présence sur le terrain plutôt qu'au poste et mettre en place une conduite plus structurée.

Au mois de novembre 2013, une grande partie des collaborateurs de la POL a quitté les différents sites évoqués plus haut pour rejoindre un nouvel hôtel de police à Prilly, route des Flumeaux 41. Depuis, seuls les policiers et assistants de sécurité publique rattachés à la Police de proximité sont basés dans les postes de ville de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice.

Pour atteindre ses objectifs, POL souhaite mettre en place deux types de structures : les Postes de base et les Points d'appuis.

Deux postes de base sont prévus à Ecublens et à Renens. Ils seront les points d'ancrage des deux secteurs du district composés des communes de Villars-Ste-Croix, Bussigny, Chavannes-près-Renens, St-Sulpice et Ecublens (structure d'Ecublens) et Crissier, Prilly et Renens (structure de Renens). Prévus pour offrir des horaires d'ouverture proche de ceux qui existent au sein des administrations ou adaptés en fonction des événements, les postes de base nécessitent des surfaces plus importantes, mais également repensées. Elles doivent en effet prévoir une réception, des locaux d'auditions, des bureaux, des garages ainsi que des vestiaires et dépôts capables d'accueillir à terme une quinzaine de collaborateurs. L'organisation de ces postes de base permettra d'offrir un plus large panel de prestations que les quatre Points d'appuis qui seront maintenus dans les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier et St-Sulpice et dont les horaires et prestations seront plus modérés.

2. Aménagement du Poste de base

Le préavis N° 2013-38 prévoyait pour le rez-de-chaussée – Poste de Ville un aménagement relativement sommaire:

Un poste de ville d'une surface de 93 m² sera réaménagé dans les locaux de l'aile Ouest du bâtiment. Un local d'audition y sera créé ainsi qu'une réception offrant un accueil convivial au public. Les équipements actuels (radios, central téléphonique, ...) seront conservés pour le fonctionnement du poste de ville. Les garages existants continueront à abriter les véhicules de service. Une convention particulière sera établie avec PolOuest.

Le poste de ville aura une entrée distincte et l'accueil du public se fera dans une réception séparée du couloir.

Le projet d'aménagement du Poste de base est conçu dans la même surface que prévue initialement. Par contre, l'organisation des espaces a été complètement revue, tout comme les aménagements intérieurs. En effet, la salle d'attente a été repensée avec la création d'un guichet, deux salles d'auditions insonorisées sont créées avec leur propre accès et l'espace

de travail commun est rendu plus convivial (voir plan annexé). Le projet des vestiaires reste quant à lui inchangé. Le détail des coûts et surcoûts se trouve dans le tableau ci-dessous :

CFC	Description	Prévu dans préavis N° 2013-38	Coût total de l'aménagement du Poste de base
1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
	Démolition et démontage (réalisé)	CHF 7'000.-	CHF 7'000.-
2 BÂTIMENT			
21	Gros œuvre 1		
	Travaux de maçonnerie	CHF 5'500.-	CHF 5'500.-
	Ouverture porte salle audition mur porteur		CHF 6'000.-
22	Gros œuvre 2		
23	Installations électriques	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-
	Câblages informatique alarme/interphone		CHF 24'000.-
27	Aménagements intérieurs 1		
271	Plâtrerie	CHF 4'500.-	CHF 4'500.-
	F.P. Crépis et cloisons (yc. cloisons insonorisées)		CHF 18'500.-
272	Ouvrages métallique (rez vitrine)	CHF 10'000.-	CHF 10'000.-
273	Menuiserie		
	Porte local audition 1	CHF 2'500.-	CHF 2'500.-
	Portes hall – local audition 2 - bureau responsable et guichet de réception		CHF 10'000.-
28	Aménagements intérieurs 2		
281	Revêtements de sol (remise en état)	CHF 2'500.-	CHF 2'500.-
	Pose de carrelages complémentaires		CHF 5'000.-
283	Faux-Plafond suspendus	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-
285	Traitement des surfaces intérieures	CHF 2'000.-	CHF 2'000.-
	Peinture murs + porte + parois supplémentaires		CHF 10'000.-
29	Honoraires supplémentaires architecte + Ingénieur civil		CHF 11'000.-
583	Réserve pour divers et imprévus	CHF 3'000.-	CHF 3'000.-
	Réserve sur travaux supplémentaires		CHF 3'000.-
	Total général TTC	CHF 47'000.-	CHF 134'500.-
	<i>Dépassement sur préavis TTC</i>	<i>CHF 87'500.-</i>	

- Les câblages supplémentaires nécessaires à la mise en place d'un système d'alarme (système pris en charge par POL), pour les luminaires à placer dans les futurs locaux et pour équiper les postes informatiques de l'espace ouvert et du bureau du responsable représentent des coûts supplémentaires importants.
- Les coûts liés à la plâtrerie et peinture ont également augmenté, la distribution des lieux (réception/guichet, bureaux à l'arrière) et l'insonorisation des deux salles d'audience représentant plus de surfaces et de travail.
- Le mandat d'architecte a dû être élargi dans le cadre d'études de variantes des locaux. Un ingénieur civil a également dû être mandaté pour superviser le percement dans le mur porteur de la porte d'accès à la salle d'audition N°1.
- Tous les équipements mobiliers (bureaux, informatique, téléphonie, alarmes, vestiaires, etc.) seront pris en charge par la POL.

3. Incidences financières

Dépenses d'investissements

Comme décrit au chapitre 3 "Aménagement du poste de base", le montant complémentaire lié aux travaux pour l'installation du poste de base de la POL se monte CHF 87'500.00 TTC (CHF 134'500.00 TTC – CHF 47'000.00 TTC).

Ainsi, le nouveau coût total des travaux de l'Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif, rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers se monte à CHF 1'086'300.00 TTC (CHF 998'800.00 TTC + CHF 87'500.00 TTC).

Plan des investissements

Le montant relatif aux travaux pour l'installation d'un ascenseur et les aménagements intérieurs divers du bâtiment administratif de la rue de Lausanne 35 figure au plan des investissements 2013 – 2017 (2018 – 2022) adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013 comme suit : 3400 Bâtiments du patrimoine administratif – Lausanne 35 – ascenseur et aménagements intérieurs divers : CHF 1'000'000.00 en 2013 et 2014, No 3400.5030/60.237/337.

Coût du capital

Le coût du capital supplémentaire (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ CHF 4'447.90, soit amortissements CHF 2916.65 (CHF 87'500.00 divisé par 30 ans) et intérêts CHF 1'531.25 (CHF 87'500.00 divisé par 2 et multiplié par un taux de 3.5 %).

Comptes de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, les travaux complémentaires pour l'aménagement du poste de base pour la POL n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

Dans le cadre du préavis No 18-2007 lié à la création de la POL, il est prévu que chaque commune mette gratuitement à disposition de l'association, les surfaces nécessaires à la mise en place d'un poste de ville, d'un volume adéquat. Pour Renens, la surface qui a été

convenue à l'époque est de 100 m². Ainsi la surface mise à disposition de la POL est de 93 m² pour le poste de base au rez-de-chaussée. S'ajoute à cela, la mise à disposition des vestiaires et des douches dames et hommes au sous-sol pour 30 m². Compte tenu de ce qui précède, aucun loyer ne sera facturé à la POL. Rappelons qu'une convention particulière doit être signée avec la POL tel que spécifié dans le préavis N° 38-2013.

4. Considération politique

Le départ de Renens des brigades dédiées à l'intervention et de l'Etat-major de la POL fin 2013 s'est accompagné d'une réduction des horaires d'ouverture de l'ancien guichet de la rue de Lausanne 35, le nouveau centre névralgique de la POL se trouvant à Prilly. Cet état de fait a créé un vide au niveau des locaux qui a pu, fort heureusement, être partiellement comblé par l'arrivée du SDOL.

La nouvelle approche de la POL qui prévoit une présence plus marquée sur le terrain par la création de deux Postes de base, dont un à Renens, est une très bonne nouvelle. Non seulement parce que le chef-lieu de district qu'est Renens va disposer à nouveau d'une présence policière accrue, mais également car l'amplitude d'ouverture des guichets et les services décentralisés à la population vont être renforcés.

La nouvelle définition des besoins arrive à un moment opportun et permettra la finalisation du chantier dans le courant de l'été 2014, sans provoquer de coupure majeure dans l'avancement des travaux. L'ancrage final de la POL dans sa nouvelle configuration permet en outre de maintenir des locaux disponibles dans le bâtiment de la rue de Lausanne 35 qui pourront être rénovés dans le cadre du préavis N° 38-2013.

A noter que l'aménagement du second Poste de base prévu à Ecublens a déjà fait l'objet d'un préavis auprès du Conseil de cette commune avec un coût total de réalisation estimé à CHF 240'000.--. Au moment de la rédaction du présent document, la commission ad hoc chargée d'examiner ledit préavis a d'ores et déjà préconisé son acceptation à l'unanimité.

Conclusion

La Municipalité de Renens ne peut que se réjouir de la nouvelle orientation prise par la POL dans le cadre de sa nouvelle organisation. En effet, suite au départ des effectifs à la fin 2013, plusieurs réactions critiques avaient été transmises aux dirigeants de la POL. L'attachement des renanais à "leur" police était donc bien réel.

C'est donc avec une grande satisfaction que la nouvelle de la création d'un Poste de base a été accueillie par la Municipalité. En tant que 4^{ème} ville du canton de Vaud et chef-lieu du district, la ville de Renens se doit de conserver une implantation policière forte sur son territoire. Ainsi elle entend accueillir un poste de base placé stratégiquement dans un des deux secteurs et ainsi répondre aux besoins spécifiques de la POL, ce qui implique des aménagements en lien avec sa réorganisation.

Le premier chiffrage des travaux fait dans le cadre du préavis *N° 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers* a été établi avec les éléments alors à disposition, à savoir le maintien d'un poste de ville simple avec un maximum de 6 collaborateurs. Les aménagements sommaires prévus ont été chiffrés à CHF 47'000.-- TTC.

Le changement de stratégie de la POL, à savoir la création d'un des 2 postes de base à Renens visant une présence plus marquée sur le terrain conduira à terme l'effectif total du Poste de base de Renens à une quinzaine de collaborateurs. La distribution des locaux a dû donc être intégralement repensée ce qui a conduit à une nouvelle estimation des travaux au prix total de CHF 134'500.-- TTC, soit un complément de CHF 87'500.-- TTC.

Le calendrier dans lequel les besoins ont été spécifiés permet d'assurer une continuité dans les travaux en cours et permettra, en cas d'acceptation, la finalisation du chantier du bâtiment pour la fin de l'été 2014.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 53-2014 de la Municipalité du 5 mai 2014,

Où le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour dans le cadre d'une procédure urgente en conformité avec l'article 36 du règlement du Conseil communal,

Alloue à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 87'500.-- TTC au préavis N°38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, Installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers. Cette dépense complémentaire servira à l'aménagement d'un poste de base permettant au corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL) d'atteindre ses objectifs en matière de police de proximité. Ainsi, le crédit alloué par le Conseil communal passera de CHF 998'800.00 TTC à CHF 1'086'300.00 TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif no 3400.5030.237 "Lausanne 35 – ascenseur et aménagements intérieurs divers – Bâtiments".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique:

Le Secrétaire:

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Annexe : Plan des surfaces à aménager

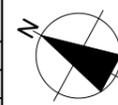
Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Marc Dupuis
M. Olivier Golaz
M. Jean-François Clément

12-07

Bâtiment administratif Rue de Lausanne 35, 1020 Renens
Commune de Renens

Rez de chaussée-Police

ECHELLE: 1:50 DATE: 10.04.2014 MODIF:
DESSIN: R.L. FORMAT: A3 EXECUTION



LEGENDE Faux-Plafonds

- Bacs métalliques
- Fibres minérales
- Plafond plâtre Rigips 6/18 mm

LEGENDE Luminaires

- Luminaire encastré
- Luminaire Suspendu
- Luminaire en applique

N° EXE-06

Transformations intérieures et aménagement d'un ascenseur intérieur

IL-A architectes sàrl Avenue de Florissant 15 CH - 1008 Prilly issler@il-a.ch lamacchia@il-a.ch

Tel: 021 510 22 09 Fax: 021 508 05 45

LEGENDE INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Pousoir exutoir pompier
- Cylindre Ascenseur
- Sélecteur de programme ascenseur
- Interrupteur à clé extérieur
- Bouton de secours portes coulissantes

